

Réunion du conseil – Compte-rendu N°18

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 20 août 2015

À 19h00



Ordre du Jour :

**1 Approbation du compte-rendu précédent**

**2 Délibérations**

✓ **Bâtiments communaux**

- Examen et choix des entreprises pour la réhabilitation de La Poste,
- Approbation convention Etat/Commune ST ROMANS pour enregistrement demandes de logement locatif social sur SNE (Système National d'Enregistrement).

✓ **Restauration Scolaire**

- Choix du fournisseur pour préparation et livraison repas,
- Fixation prix du repas année scolaire 2015/2016.
- Création de postes suite au transfert de l'activité,
- Acquisition logiciel : choix du fournisseur,
- Validation du règlement intérieur,
- Création régie des dépenses.
- Acquisition lave-vaisselle pro

✓ **TAP**

- Fixation tarifs année scolaire 2015-2016,
- Validation du règlement intérieur,
- Modification de la régie Dodobulles.

✓ **PERSONNEL COMMUNALE**

- Modification du temps de travail Des employés à l'école (ATSEM, CDI)
- Augmentation temps de travail poste adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe

✓ **MATERIEL**

- Validation contrat suivi informatique M.CASTAING

- Achat matériel informatique Restauration scolaire et TAP

### **3 Questions diverses.**

#### Membres présents :

CREACH Yvan, ARNAUD Marie-Françoise, BARTHELEMY Marcel, BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice, DICO Charles, FIORDALISI Christine, JEYMOND Astrid, LAMBERTON Michel, MEUGNIER Angélique, MEUNIER Christian, MURE RAVAUD Jérôme, ROLLAND Eric.

Absent(e)s : CHOURREAU Gisèle, FEUGIER Karine, MATRAS Françoise, MICLO Damien, VIALLE Patrick.

Pouvoir(s): MATRAS Françoise ⇨ BLAMBERT Micheline  
CHOURREAU Gisèle ⇨ BARTHELEMY Marcel

## **COMPTE-RENDU**

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 20 juillet 2015 sous la présidence de Mr Yvan CREACH, Maire.

**La séance débute à 19h05**

Secrétaire de séance : Christine FIORDALISI

### **1 Approbation du compte-rendu précédent**

- Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

### **2 Délibérations**

#### **✓ Bâtiments communaux**

- Examen et choix des entreprises pour la réhabilitation de La Poste,

- le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de réhabilitation prévus dans le bâtiment de l'ancienne Poste et donne la parole à Monsieur Eric ROLLAND, Adjoint délégué. Il précise que la commission des travaux a sollicité des devis auprès de plusieurs entreprises pour la réalisation de ces travaux. Il présente à l'assemblée les propositions reçues qui se décomposent comme suit :

Nom Entreprise		Montant HT	Montant TTC
RAMBERT Carrelage	Carrelage	2 063.50 €	<b>2 269.85 €</b>
AISSANI D	Revêtement de Sol	3 450.00 €	<b>4 140.00 €</b>
SARL CAROEN Isolation	Cloisons Isolation	1 152.00 €	<b>1 382.40 €</b>
IDPOSE	Menuiseries	2 266.00 €	<b>2 719.20 €</b>
ODEYER Lucien	Electricité	3 713.30 €	<b>4 455.96 €</b>
SAS VUILLOD Lilian	Maçonnerie	1 100.00 €	<b>1 320.00 €</b>

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

- Approbation convention Etat/Commune ST ROMANS pour enregistrement demandes de logement locatif social sur SNE (Système National d'Enregistrement).

- le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif va être mise en place prochainement. A cet effet, une convention doit être conclue entre la Préfecture de l'Isère et les services enregistreurs, en l'occurrence la commune de Saint-Romans. Après lecture de cette convention, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir émettre son avis.

- Copie de la convention en annexe.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

#### ✓ **Restauration Scolaire**

- Choix du fournisseur pour préparation et livraison repas,



- le Maire rappelle que la fourniture et la livraison des repas pour la restauration scolaire a été assurée par la SARL CECILLON TRAITEUR pour l'année scolaire 2014-2015 sous forme de contrat. Il présente le nouveau contrat pour l'année 2015-2016 dont le prix unitaire hors taxes du repas s'élève à la somme de 3,03 € soit **3.196 € TTC**.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

○ Fixation prix du repas et TAP année scolaire 2015/2016.

- le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 4 Septembre 2014 fixant le prix du repas à 4.40 € pour l'année scolaire 2014/2015 ainsi que celle en date du 17 juin 1994 fixant le montant de la participation qui s'élevait à 10 € par période scolaire trimestrielle pour Dodobulles.

- le Maire rappelle l'acceptation par la direction des services départementaux de l'éducation nationale en date du 10 juillet 2015 de la modification de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2015/2016 Sachant que la pause méridienne comprend la mise en place de la restauration scolaire (APPETIBULLE) et les TAP (JEUDOBULLE), il demande à l'assemblée de bien vouloir en fixer les montants pour la rentrée scolaire 2015/2015 comme suit :

- **4.55 € le repas (pause TAP comprise),**

*Les enfants non inscrits en Restauration scolaire* ne seront pas pris en charge. S'ils devaient l'être à titre exceptionnel pour une mesure d'urgence ils ne pourront être accueillis que dans la mesure des places disponibles. Le prix du repas sera alors de **10 € par enfant et par jour**. Le nombre maximum d'enfants pouvant être inscrit à la restauration scolaire est de 105 maximums.

**-TAP : de 13h15 à 14h00 : 10 € par enfant et par période de vacances à vacances (5 périodes),** Pour des raisons de sécurité il ne sera pas admis plus de 12 enfants en maternelle, et 12 enfants en élémentaire).

**-Les enfants non inscrits en TAP** ne seront pas pris en charge. S'ils devaient l'être à titre exceptionnel pour une mesure d'urgence ils ne pourront être accueillis que dans la mesure des places disponibles. Le prix du créneau sera de **3 € par enfant et par jour**.

➤ **Voté à l'unanimité des membres présents.**

○ Création de postes suite au transfert de l'activité,

- le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 20 juillet 2015 décidant la reprise de l'activité et du personnel de la restauration scolaire et pause méridienne. Il précise que cette reprise est effective au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

- Il informe l'assemblée que le personnel a été contacté et que sur les cinq personnes à contrat à durée indéterminée, seules trois personnes ont donné leur accord. De ce fait, il y a lieu de proposer la création de trois postes. Ces postes se décomposent comme suit :

- **1 poste d'animatrice territoriale à raison de 63h80 par mois,**
- **1 poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35h68 par mois,**
- **1 poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 72h30 par mois,**

➤ **Voté à l'unanimité des membres présents.**

○ Acquisition logiciel : choix du fournisseur,

- le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 20 juillet 2015 décidant la reprise de l'activité et du personnel de la restauration scolaire et pause méridienne. Il précise qu'il y a lieu de prévoir l'acquisition d'un logiciel spécifique pour cette activité. Le Maire donne la parole à Mme BLAMBERT Micheline qui informe l'assemblée que la commission restauration scolaire s'est réunie à plusieurs reprises, a consulté plusieurs fournisseurs. Les offres proposées se décomposent comme suit :

Fournisseur	Logiciel e.enfance	Abonnement internet e.enfance
	Montant HT	
SISTEC	3 494.00 €	140.52 €/mois
BERGER LEVRAULT	<b>2 798.00 €</b>	<b>96.60/mois</b>

- le Maire informe l'assemblée que la commission restauration scolaire propose de choisir l'offre formulée par BERGER-LEVRAULT pour un montant hors taxes de **2 798.00 € soit 3 357.60 €TTC** ainsi que son

abonnement internet e.enfance pour un montant mensuel hors taxes de **96.60 € soit 115. 92 € TTC.**

➤ **Voté à l'unanimité des membres présents.**

○ Validation du règlement intérieur,

- le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 20 juillet 2015 décidant la reprise de l'activité et du personnel de la restauration scolaire et pause méridienne. Il précise que cette reprise est effective au 1<sup>er</sup> septembre 2015, il donne la parole à Mme Micheline BLAMBERT, adjoint délégué qui précise que les commissions restauration scolaire, Rythmes scolaires et Vie scolaire ont travaillé sur le règlement intérieur et donne lecture de celui-ci.
- Copie du règlement en annexe.

➤ **Voté à l'unanimité des membres présents.**

○ Création régie des dépenses Restauration scolaire

- le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 20 juillet 2015 décidant la reprise de l'activité et du personnel de la restauration scolaire et pause méridienne. Il précise que cette reprise est effective au 1<sup>er</sup> septembre 2015.
- le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 23 août 2012 créant une régie de recettes pour l'encaissement des repas de la restauration scolaire. Il informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de créer une régie des dépenses d'un montant de deux cents euros (200.00€) pour l'achat de petites fournitures (verres, cuillères, couteaux, etc.....).

➤ **Voté à l'unanimité des membres présents.**

○ Acquisition lave-vaisselle pro.

- Délibération reportée au prochain conseil municipal.



## ✓ TAP

### ○ Modification de la régie Dodobulles.

- le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations en date du 23/08/2012 concernant la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des repas de la restauration scolaire et celle du 17 juin 1994 concernant la création d'une régie de recettes dodobulles pour l'encaissement de la participation pour les TAP (école maternelle)  
- le Maire rappelle à l'assemblée l'acceptation par la direction des services départementaux de l'éducation nationale en date du 10 juillet 2015 de la modification de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2015/2016. De ce fait les temps d'activités périscolaires sont appliqués uniformément pour les écoles maternelles et primaires et ont lieu pendant la pause méridienne après la restauration scolaire. L'ensemble sera géré par la collectivité. Il convient donc de modifier la régie de la restauration scolaire en intégrant les TAP et par conséquent supprimer la régie de recettes DODOBULLES.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

## ✓ PERSONNEL COMMUNAL

### ○ Modification du temps de travail Des employés à l'école (ATSEM, CDI).

- le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acceptation par la direction des services départementaux de l'éducation nationale en date du 10 juillet 2015 de la modification de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2015/2016 et donne la parole à Mme Micheline BLAMBERT, Adjoint délégué qui explique que les commissions Vie Scolaire et Rythmes Scolaires ont travaillé sur les horaires du personnel de l'école maternelle « Quatre Saisons ». Ce personnel a été contacté pour leur faire part de leurs nouveaux horaires. Après acceptation de leur part, elle informe l'assemblée que ces commissions ont validé ces nouveaux horaires.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

- Augmentation temps de travail poste adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe

- le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 17 juin 2014 concernant la modification du temps de travail du poste adjoint territorial d'animation de 2ème classe porté ainsi à 30h50 au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

- le Maire donne la parole à Madame Micheline BLAMBERT, Adjoint délégué. Elle explique que les commissions Vie Scolaire et Rythmes Scolaires ont travaillé sur les horaires du personnel de l'école maternelle « Quatre Saisons », et que le temps de travail du poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe a besoin d'être augmenté de 30h50 à **30h63**.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

## ✓ **MATERIEL**

- Validation contrat suivi informatique M.CASTAING

- le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de suivi informatique pour les différents matériels installés aux écoles, à la mairie, à la bibliothèque, etc....

La proposition de ce suivi informatique s'élève à la somme de 1 000.00 € hors taxes soit 1 200.00 € ttc.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.



○ Achat matériel informatique Restauration scolaire et TAP

-le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 20 juillet 2015 décidant la reprise de l'activité et du personnel de la restauration scolaire et TAP. Il précise qu'il y a lieu d'acquérir du matériel informatique (ordinateur et imprimante) et présente un devis établi par Mr CASTAING Eric pour un montant hors taxes de **690.50 € soit 828.60 € TTC**

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

**3 Questions diverses.**

- La manœuvre de la mise en application du plan de sauvegarde prévue en septembre est reportée en novembre

**La séance se termine à 20h45**



*Le Maire  
C. REACH  
yvan*